

## COMPTE RENDU DU 25 JUIN 2018 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mr GONORD, Mme AUFILS, Mr DEMASSE, Mr SOUVILLE, Mr VERNERY - FLAGY : Mr DROUHIN - LA GENEVRAYE : Mme PERINI - MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT – Mr MORISSEAU – **MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Commune déléguée MONTARLOT : Mr LOEUILLLOT - Commune déléguée MORET SUR LOING : Mrs SEPTIERS, MAROTTE, BEL, Mme ROUSSEAU - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mrs BENARD, BLANT, ZUBALOF, Mmes ROOS, PARADIS - NANTEAU SUR LUNAIN : Mr GUIMARD - NONVILLE : Mr BELLIOU représentant Mr BALLAND - PALEY : Mr COCHIN - SAINT ANGE LE VIEIL : Mr GASCUEL - SAINT MAMMES : Mr BRUMENT, Mme HARIVEL - THOMERY : Mme DE LA FUENTE - TREUZY LEVELAY : Mr CAUPIN - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mr MOMON, Mme FAIDER-LOGET - VILLECERF : Mr DEYSSON - VILLEMARECHAL : Mme KLEIN - VILLEMER : Mr PICLIN - VILLE SAINT JACQUES : Mr DUCAHTEAU

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SANS par Mr GONORD – Mme WALTER par Mme AUFILS - : SAINT MAMMES : Mr MARTIN par Mme HARIVEL

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme CASTANER - DORMELLES : Mr LARGILLIERE - MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET – MORET-LOING-ET-ORVANNE : Commune déléguée ECUELLES : Mrs FONTUGNE, CHEMINEAU, Mme LENORMAND - Commune déléguée EPISY : Mr BILLARD - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mme EPIKMEN - REMAUVILLE : Mr LANNEAU - SAINT MAMMES : Mr SURIER - THOMERY : Mrs MICHEL, TROUBAT, Mme FRIGNET - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme BERGER

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

### **Le Conseil Communautaire :**

**APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu 9 avril 2018.

**EST INFORME** des décisions prises :

#### **2018.50 du 9 avril 2018**

Signature avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine & Marne d'un protocole de fonctionnement ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux situés au 18 allée Gustave Prugnat à MORET-LOING-ET-ORVANNE pour l'organisation de permanences physiques destinées aux particuliers pendant les campagnes déclaratives et de paiement des impôts selon le planning joint à la convention. Cette convention est conclue pour l'année 2018, à compter du 26 avril.

#### **2018.75 du 20 avril 2018**

Signature avec l'association Act'Art d'une convention ayant pour objet de déterminer le partenariat pour la mise en œuvre, la responsabilité et le financement de la résidence artistique de la compagnie Caracol. MORET SEINE & LOING s'engage à verser une participation financière de 7 500 €. Cette convention prend effet à compter de sa signature jusqu'au 30 novembre 2018.

**2018.76 du 24 avril 2018**

Signature du Marché n° 2018/05 relatif à des travaux d'impression pour la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING avec :

N° de lots	Désignation des lots	Titulaires	Montant estimatif annuel en € HT (non contractuel)
1	Magazine, guide et rapport d'activité	La Touraine Rotos 16 Vincent 32 avenue Charles Bedaux BP 4229 37042 TOURS Cedex 1	40 492 €
2	Impression de supports de communication	Helio Service 86 rue de la Houzelle 77250 VENEUX LES SABLONS	16 975 €
3	Autres impressions sur supports particuliers	ALL PRINT 129-133 avenue Laurent Cely 92230 GENNEVILLIERS	2 904,70 €
4	Impression de papeterie	Helio Service 86 rue de la Houzelle 77250 VENEUX LES SABLONS	5 604 €

Le marché est conclu pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018. Il est renouvelable par période annuelle et par reconduction expresse sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans.

**2018.77 du 24 avril 2018**

Signature avec chacune des écoles de musique du territoire, dont le détail est ci-dessous, d'une convention d'objectifs dont l'objet est la mise en œuvre de l'enseignement musical conformément aux préconisations ministérielles.

Nom de l'école de Musique	Montant de la subvention 2018
Musiques en Seine	29 552 €
Association Accords	47 820 €
Seine Harmonie	20 613 €

La convention est signée pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019.

**2018.78 du 26 avril 2018**

Signature d'une convention avec la Commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE ayant pour objet la mise à disposition d'un agent pour exercer des missions de Responsable du Service Culture, à raison de 50 % de sa durée hebdomadaire de travail. Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2018 pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction automatique dans la limite de 3 ans.

**2018.79 du 9 mai 2018**

Souscription d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

<b>Montant de la ligne de trésorerie :</b>	1 000 000 € - Un million d'Euros ;
<b>Durée :</b>	364 jours à compter du 15 Mai 2018 ;
<b>Indice de référence :</b>	Taux fixe à 0,45 % l'an ;
<b>Périodicité de facturation des intérêts :</b>	mensuelle ;
<b>Frais de dossier :</b>	1 000 € ;
<b>Commission d'engagement :</b>	néant ;
<b>Commission de gestion :</b>	néant ;
<b>Commission de mouvement :</b>	néant ;
<b>Commission de non utilisation :</b>	0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours moyen des tirages ;

**2018.80 du 14 mai 2018**

Application au bail avec la Société Jeumont Electric de la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 <sup>er</sup> mai 2017	ICC 3T2014 = 108,38	49 412,28 €
1 <sup>er</sup> mai 2018	ICC 3T2015 = 110,78	48 835,24 €

ICC = Indice du Coût de la Construction

**2018.81 du 11 mai 2018**

Signature avec la Commune de VILLEMER d'une convention ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local du bâtiment l'Espace des Habitants situé rue des Marronniers à VILLEMER pour le stockage de matériel destiné à l'usage des associations. Cette convention est conclue pour un an à compter du 15 mai 2018. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

**2018.82 du 15 mai 2018**

Autorisation donnée à Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE, Vice-Président de MORET SEINE & LOING, pour signer l'ensemble des documents relatifs à la promesse de vente des parcelles cadastrées ZB 457 (1 495 m<sup>2</sup>) et ZB 458 (1 408 m<sup>2</sup>), situées au Pôle Économique des Renardières à MORET-LOING-ET-ORVANNE (77250), au profit de Monsieur Jean-Philippe COMOY et Madame Anaïs COMOY (pour le compte de la société REVIS'AUTO). La signature est prévue le 23 mai 2018 à l'office notarial de MORET-LOING-ET-ORVANNE.

**2018.83 du 18 mai 2018**

Signature d'un bail commercial avec la société Flex Fuel Energy Development (SIREN 511 026 148) pour le bâtiment d'activités de 1 049 m<sup>2</sup> (980 m<sup>2</sup> de surface de plancher) édifié en 2010 situé 5, Avenue des Renardières à ECUELLES- 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE et son terrain d'assiette cadastré ZB n° 403 d'une superficie de 4 278 m<sup>2</sup>.

Le bail du 7 Novembre 2017 portant sur une seule portion du bâtiment est annulé et remplacé par le présent contrat de bail.

Le bail sera régi par les articles L.145-1 et suivants et R.145-3 à R.145-37 du Code du Commerce, portant statut des baux commerciaux. Il est consenti moyennant un loyer annuel de 90 208,50 € hors taxes et hors charges à compter du 1er Mai 2018 et jusqu'au 30 Avril 2027.

**2018.84 du 22 mai 2018**

Signature avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) d'une convention ayant pour objet d'organiser les modalités d'accompagnement de MORET SEINE & LOING par le SDESM sur son obligation de réalisation d'un PCAET.

MORET SEINE & LOING s'engage à verser une participation financière correspondant au coût des prestations de l'AMO (offre de base + prestations éventuelles) majoré de 10 % pour les frais de coordination du SDESM, soit un montant total TTC de 59 515,50 €.

Cette convention prend effet à compter de sa signature jusqu'à la validation du PCAET par les services de l'Etat et de la Région.

**2018.85 du 22 mai 2018**

Actualisation au 28 mai 2018 des tarifs des articles suivants vendus à l'Office de Tourisme :

Articles	Prix de Vente
Carte IGN Forêt de Fontainebleau (réf. : 24170T)	12,50 €
Carte IGN Montereau-Fault-Yonne (réf. : 25170)	12,50 €

**2018.87 du 29 mai 2018**

Signature avec les communes membres d'une convention de mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD) pour une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi informatique et libertés et au RGPD définissant les conditions de celle-ci et les engagements des parties.

**2018.88 du 1<sup>er</sup> juin 2018**

Signature d'une convention avec l'institut de formation « Planète Enfance » ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux de locaux du bâtiment sis 24 rue du Pavé Neuf à MORET SUR LOING et comprenant l'utilisation de la salle du rez-de chaussée et de la cuisine située au 2<sup>ème</sup> étage pour assurer la formation des assistants maternels. La présente convention est conclue pour le samedi 9 juin 2018 de 9 h à 18 h.

**2018.89 du 5 juin 2018**

Signature du Marché n° 2018/7 relatif à la remise en état des pontons embarcadère, remplacement du quai HLN par un neuf ainsi que le rehaussement d'un duc d'albe de la Halte Fluviale de SAINT MAMMES avec la Société Torpille Travaux Subaquatique pour un montant de 62 500 € HT.

Le marché prendra effet au plus tard à compter de sa notification et s'étendra sur une durée de 1 an sans reconduction.

**2018.91 du 12 juin 2018**

Signature de l'avenant n° 1 au Marché n° 13/2016 relatif à la réalisation des travaux du Pôle Gare à VENEUX LES SABLONS – Lot n° 1 : terrassements – Assainissement - Voirie tenant en compte les sujétions techniques imprévues et nécessaires, induisant des modifications et rajouts lors de l'exécution des travaux du lot n° 1 sur les opérations suivantes :

**Opération n° 4 Parvis de la gare**

Désignation des travaux	Montant HT
Création d'accès provisoire au parcotrain avec aménagement d'une aire de retournement, mise en place d'une barrière électrique provisoire et balisage de signalisation de nuit	25 782,50 €
Découverte de réseaux électriques et d'assainissement, qui de par leur profondeur, leurs nombres et leur position inconnus, ne permettent pas d'avoir la charge nécessaire à la création d'une structure de chaussée et à l'ouverture de tranchées mécanisées. Nécessité de travaux à la main, de modification de l'assainissement et des tranchées pour réseaux sec	23 700,45 €
Demande la SNCF : création d'une dalle pour un relais colis – modification de la forme de l'abri Véligo avec augmentation de la surface de la dalle à créer	1 591,00 €
Modification de l'arrivée de la piste cyclable sur le parvis de la gare	- 1 727,95 €
<b>TOTAL Opération n° 4</b>	<b>49 346,00 €</b>

**Opération n° 5 Avenue de la gare**

Désignation des travaux	Montant HT
Création et aménagement d'une aire de retournement pour accès au parcotrain	2 102,50 €
Présence d'un câble électrique dans l'axe des bordures et à faible profondeur a entraîné la modification des systèmes de décantation prévue ainsi que la modification du profil de chaussée pour avoir une charge suffisante sur le réseau et le changement de côté des candélabres	13 142,26 €
Création de la structure sous trottoir et parking existant, structure existant et matériaux en place non réutilisable	29 458,57 €
Modification de l'accès au parking, par création de voie nouvelle en parallèle à l'avenue, et modification du talus et des espaces verts	23 648,90 €
Modification des passes pieds le long du bâtiment SNCF	- 1 416,31 €
Demande de changement de tampon d'assainissement pour partie fournie par le bailleur, pour partie en remplacement	751,50 €
Mise en œuvre de fourreaux électriques et de communication en prévision du panneau à message variable de la CCMSL	1 899,00 €
Déduction du réseau AEP posé par le bailleur	- 25 576,80 €
<b>TOTAL Opération n° 5</b>	<b>44 009,62 €</b>

L'incidence financière de cet avenant est de 93 555,62 € HT. En conséquence, le montant du marché du lot n° 1 est ainsi porté à la somme de 1 394 951,96 € HT.

### **2018.92 du 12 juin 2018**

Signature du Marché à bons de commande n° 2018/8 relatif à la vérification annuelle des équipements sportifs des Communes membres de MORET SEINE & LOING avec la SARL Sportest. Les prix sont révisables. Les prestations seront rémunérées en application des prix proposés dans le bordereau des prix. La durée du marché est fixée à un an renouvelable une fois pour une durée d'un an.

### **2018.99 du 12 juin 2018**

Signature de l'avenant n° 1 au Marché n° 12/2017 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert des compétences eau et assainissement à MORET SEINE & LOING concernant la transformation du groupement solidaire en groupement conjoint avec paiement direct des membres de ce groupement dont la répartition est la suivante :

- ADAGE Environnement : 27 330 € HT
- ADEXEL : 22 450 € HT

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation. Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification.

## **ARRIVEE DE MONSIEUR GUIMARD**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **POLE « RESSOURCES »**

##### **Service « Administration Générale »**

Syndicat Mixte Prévert – Désignation des représentants

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DESIGNE pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du Syndicat Mixte Prévert, les représentants comme indiqués ci-dessous :**

#### **Commune de DORMELLES**

**Titulaires :** Madame Sylvie LOISON-LARGILLIERE  
Madame Anne-Marie ROMBAUT

**Suppléants :** Mme Joëlle LEDORNER  
Mr Daniel NOIZET

#### **Commune de FLAGY**

**Titulaires :** Mr Pascal DOREILLE  
Mme ALVES DA COSTA Sophie

**Suppléants :** Mr Yves GERVAIS  
Mme Martine FLEURY

#### **Commune de PALEY**

**Titulaires :** Mme Aurélie VASSEUR  
Mme Céline ROCHER

**Suppléants :** Mme Mina VERGNOL  
Mr Jérémy AUJARD

#### **Commune de REMAUVILLE**

**Titulaires :** Mr Antonio DA SILVA  
Mr Sébastien DIDOT

**Suppléants :** Mme Isabelle ADHEMARD  
Mme Isabelle CAPPAN

#### **Commune de ST ANGE LE VIEIL**

**Titulaires :** Mr Bruno BRIN  
Mme Elisabeth LEMUET

**Suppléants :** Mr Jean-Pierre GASCUEL  
Mr Sébastien GOISET

#### **Commune de VILLEMARECHAL**

**Titulaires :** Mme Jacqueline VALLET  
Mme Emilie COUILLARD

**Suppléants :** Mr Jean-Paul BELLIOU  
Mme Lucie GIBERT-MERINO

## **POLE « SERVICES AUX HABITANTS »**

### **Service « Culture »**

Classe Orchestre – Mise en place d'un cautionnement pour le prêt d'instrument

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE la mise en place d'un cautionnement, d'un montant de 50 €, pour le prêt d'instrument aux élèves de la  
classe orchestre**

### **Service « Jeunesse & Sports »**

Tarifification leçons de natation

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer la nouvelle tarification comme indiquée ci-dessous**

	Tarifs MSL en vigueur	Tarifs hors MSL en vigueur	Nouveaux tarifs MSL	Nouveaux tarifs hors MSL
Cours collectif (à l'unité)	10.17 €/HT soit 12.20 € TTC	10.17 € HT soit 12.20 € TTC	<b>10.17 € HT soit 12.20 € TTC</b>	<b>13.17 € HT soit 15.80 € TTC</b>
Cours particulier individuel*			<b>11.25 € HT 13.50 € TTC</b>	<b>14.58 € HT 17.50 € TTC</b>
Cours au forfait (10 séances en collectif)	98.92 € HT soit 118.70 € TTC	98.92 € HT soit 118.70 € TTC	<b>87.50 € HT soit 105 € TTC</b>	<b>113.33 € HT soit 136 € TTC</b>
Mini stage*			<b>41.67 € HT soit 50 € TTC</b>	<b>54.17 € HT soit 65 € TTC</b>

\*nouvelle activité

Tarifification de mini-séjours – Été 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les tarifs comme indiqués ci-dessus pour l'organisation des mini-séjours pour  
juillet et août 2018.**

DEPENSES		RECETTES	
Logement (camping)	300	Participation des familles (estimation moyenne QF2)	1040
Alimentaire	200	Subvention départementale	200
Fournitures	300	Participation CCMSL	140
Activités	500		
Frais de déplacement, régie d'avance	80		
<b>TOTAL</b>	<b>1380</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1380</b>

### **Service « Petite Enfance »**

Actualisation des règlements de fonctionnement des structures

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE la rédaction des règlements de fonctionnement des différentes structures de la Petite Enfance**

Règlement intérieur des assistant(e)s maternel(le)s

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE la rédaction du règlement intérieur des assistant(e)s maternel(le)s**

**POLE « APROTER »**

**Service « Développement local / Economie »**

PER - Vente d'une parcelle à DEPOLIA

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE LE PRESIDENT à vendre le lot n° 9, d'une superficie totale de 668 m<sup>2</sup>, lotissement « Les Remises », Pôle  
Économique des Renardières, MORET-LOING-ET-ORVANNE, commune déléguée ECUELLES, au profit de la Société  
Civile Immobilière « Des Remises », au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup> soit un montant total de 13 360 € HT**

PER - Publication acte de servitude ENEDIS

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE la publication d'un acte de servitude.**

PER - Dépose d'une ligne haute tension – Etablissement prix et cession de terrains

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
- **AUTORISE la dépose par MORET SEINE & LOING de la ligne Moyenne Tension ENEDIS surplombant le  
lotissement « les Remises » et les futures extensions sise à l'ouest du Pôle Économique des Renardières, lieu-dit « les  
Clubs »,**  
- **FIXE le prix de cession des terrains sis en frange nord du lotissement « les Remises » (lots n° 8, 10, 11 et 12)  
à 23 € HT/m<sup>2</sup> ;**  
- **AUTORISE LE PRESIDENT à vendre les lots n° 10 et 11 du lotissement « les Remises » à la société EQUIMETH  
au prix de 656 305 € HT**

**Service « Développement local / Tourisme »**

Ile de France Mobilités – Mise en place d'un service de location de vélos

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE l'inscription de MORET SEINE & LOING dans le périmètre d'étude de ce futur service.**

Musée du vélo – Mise à disposition d'un local à la société Vélo Bello – gratuité des visites

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à**  
- **Mettre à disposition un espace à la société VELO BELLO**  
- **Mettre en place de la gratuité des visites individuelles libres du Musée du Vélo.**

**ARRIVÉE DE MONSIEUR ZUBALOF**

Fixation d'un taux de taxe de séjour pour les hébergements AriBnB

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
FIXE le taux de taxe de séjour applicable aux hébergements non classés ou en attente de classement à 3 %  
au 1<sup>er</sup> janvier 2019  
AUTORISE le Président à appliquer les tarifs comme indiqués dans le tableau ci-dessous**

Catégories d'hébergement	Proposition 2019
Palaces	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3%
--	----

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée. En application de l'article L. 2333-30 du CGCT, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :

- 1). le tarif le plus élevé adopté par la collectivité;
- 2). le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2,30€ en 2019).

#### Inondations 2018 – Fonds d'urgence auprès de la Région Ile de France

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à solliciter le fonds d'urgence auprès de la Région Ile-de-France, au titre des dépenses engagées en janvier 2018 sur le site Prugnat**

#### ARRIVÉE DE MADAME DE LA FUENTE

#### Service « Ingénierie Technique / Mutualisation »

SDESM – Adhésion dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat du gaz

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE l'adhésion de MORET SEINE & LOING au groupement d'achat d'énergie et services associés proposée par le SDESM.**

Financement CAR – Piscine du Grand Jardin et requalification du site Prugnat

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à rédiger notre délibération selon les aides qui nous seront octroyées par la Région Ile de France.**

#### Service « Etude – Prospectives & Environnement »

Adhésion à l'EPAGE LOING et désignation des représentants

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
- APPROUVE les statuts de l'EPAGE LOING  
- DESIGNÉ pour représenter MORET SEINE & LOING au sein de cet établissement, les délégués comme indiqués ci-dessous :



Délégué titulaire n° 1 : Monsieur BRUMENT avec 11 voix – Déléguée suppléante : Madame MONCHECOURT avec 11 voix

Délégué titulaire n° 2 : Monsieur MICHEL avec 11 voix – Déléguée suppléante : Madame PERINI avec 11 voix

Délégué titulaire n° 3 : Monsieur GUIMARD avec 10 voix – Délégué suppléant : Monsieur BALLAND avec 10 voix

Instauration d'une taxe dite « taxe GEMAPI »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE l'instauration d'une taxe GEMAPI sur l'ensemble du territoire communautaire et sollicitera les services fiscaux pour son application au regard de nos besoins financiers soit 139 400 €

POLE « RESSOURCES »

Service « Administration Générale »

Règlement interne des marchés publics

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE le règlement intérieur des marchés publics de MORET SUR LOING.

Délégation de pouvoirs au Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE la modification des délégations de pouvoirs du Président.

SMEP – Désignation des représentants de la Commune de FLAGY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DESIGNE, pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SMEP, les représentants de la Commune de FLAGY comme indiqués ci-dessous

Titulaires : Monsieur Jean-Baptiste BIGOT  
Monsieur Yves GERVAIS

Suppléants : Monsieur Gérard BOUSQUET  
Madame Nadine DESBORDES

Seine & Marne Numérique – Désignation de représentants

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DESIGNE de Monsieur Claude MORISSEAU, 3<sup>ème</sup> délégué titulaire et Madame Marie-Claire PERINI, 3<sup>ème</sup> déléguée suppléante au sein du Syndicat Seine & Marne Numérique

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne – Modification des statuts

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne.

Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne – Désignation des représentants de la Commune de VILLECERF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DESIGNE pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne les représentants de la Commune de VILLECERF comme indiqués ci-dessus.

Titulaires : Monsieur Jean-Louis LIEBEN  
Madame Francine BRENOT-CARNET

Suppléants : Monsieur Jean-Paul LENFANT  
Monsieur Eric CIVRAC DE FABIAN

SIAGL – Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne – Désignation d'un représentant de la Commune MORET-LOING-ET-ORVANNE (comme déléguée ECUELLES)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DESIGNE Monsieur Bruno CHEMINEAU pour représenter MORET SEINE & LOING au sein Du SIAGL et du Syndicat Mixte  
d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée de l'Orvanne.

SIRMOTOM – Rapport annuel 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE le rapport annuel 2017 du SIRMOTOM

**Service « Finances »**

Règlement Général de la Protection des Données

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
DESIGNE un Agent du service « Informatique » en tant que Délégué à la Protection des Données

Budgets 2018 – Décision modificative – Budget principal de MORET SEINE & LOING

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Emprunts	1641	0 €	2 100 000 €
	Aménagement des constructions	2135	2 100 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 100 000 €</b>	<b>2 100 000 €</b>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à apporter les modifications comme indiquées ci-dessus.

**PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Opérations	Montant global	2018	2019	Subventions	Fonds Propres / Emprunts
	10 518 200 €	3 626 400 €	4 094 880 €	4 767 000 €	5 751 200 €
Réhabilitation de la piscine du Grand Jardin	6 000 000 €	2 500 000 €	3 500 000 €	3 500 000 €	2 500 000 €
Requalification du Pôle Gare - Création d'une gare routière (démarrage en 2017)	1 810 000 €	1 080 000 €	0 €	1 267 000 €	543 000 €
Réseau de communications électroniques à très haut débit FTTH (Phasage 2017 à 2023)	2 708 200 €	46 400 €	594 880 €	0 €	2 708 200 €

Opérations de transfert entre le budget principal et les budgets annexes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
VALIDE l'état récapitulatif, ci dessous des flux entre le budget principal et les budgets annexes qui sera établi lors de la journée complémentaire

Flux entre le Budget principal CC Moret Seine et Loing et le Budget annexe Pôle Economique des Renardières / Hôtels Entreprises / Zones Activités Economiques.

Catégorie	Montant	Imputation Budget Principal	Imputation Budget Annexe
Cotisation d'assurances	€	758	6161
Taxes foncières	€	758	63512
Fluides (eau, électricité, gaz)	€	758	60611 / 60612
Affectation d'une part de CET	€		

*Imputation indiquée sous réserve de modification de la nomenclature M14 / M4*

Flux entre le Budget principal CC Moret Seine et Loing et le Budget annexe Office de Tourisme

Catégorie	Montant	Imputation Budget Principal	Imputation Budget Annexe
Frais de gestion courante	€	70872	62871
Frais de personnel	€	70841	6215
Prise en charge du déficit	€	6521	7552

*Imputation indiquée sous réserve de modification de la nomenclature M14*

Délégation de compétences à l'exécutif en matière d'opérations financières

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
AUTORISE LE PRESIDENT à reprendre les termes de la délibération n° 2014.04.17 portant délégation de compétences à l'exécutif en matière d'opérations financière**

**ARRIVEE DE MONSIEUR PICLIN**

Comptes de gestion et comptes administratifs 2017 – Reprise et affectation des résultats 2017

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
ADOpte les comptes de gestion, les comptes administratifs pour l'exercice 2017 et affecte les résultats 2017**

Fin de la séance est levée à 19 H 20

Le Président  
P. SEPTIERS


